

- La version orale du discours fait foi -

## **Non au nouvel impôt médiatique Billag**

par Jean-François Rime, conseiller national, président de l'Union suisse des arts et métiers usam

Une famille suisse moyenne avec deux enfants et un revenu annuel de 100 000 francs travaille plus de la moitié de l'année uniquement pour l'Etat. Elle doit attendre le milieu de l'été pour enfin gagner de l'argent pour elle. Jusque-là, elle travaillait juste pour satisfaire les exigences de l'Etat sous la forme de taxes sur les carburants, de la TVA, de l'impôt communal, de l'impôt cantonal et fédéral, de l'impôt sur le tabac, de l'impôt ecclésiastique, etc., etc.

L'avidité de l'Etat n'a pas de limite. On nous réclame toujours plus d'impôts, de taxes et de redevances. Et cela à une époque difficile où les entreprises et leurs employés doivent redoubler d'efforts pour compenser la cherté du franc suisse. Les coûts fixes des entreprises ont augmenté de 10 à 15% en raison de l'évaluation de la monnaie helvétique. Ce développement laisse des traces. A pareille époque, il faut éviter toute imposition supplémentaire et chercher plutôt à alléger le fardeau fiscal. Or, c'est exactement l'inverse qu'on nous propose le 14 juin: deux nouveaux impôts en un seul dimanche de votation. Au lieu de nous décharger, l'Etat veut nous ponctionner encore plus.

L'initiative pour un impôt sur les successions est extrêmement nocive. Elle est une attaque meurtrière contre les PME en prélevant 20% de l'héritage juste au moment délicat de la transmission de l'entreprise à la génération suivante. Pour payer cet impôt, les héritiers doivent vendre une partie de l'entreprise ou solliciter les banques au lieu de poursuivre la gestion efficace de la société et de sauvegarder des emplois.

Ce même dimanche de votation on nous demande un nouvel impôt obligatoire pour la radio et télévision d'Etat, la SSR. Désormais, chaque ménage privé et chaque entreprise devront verser le nouvel impôt médiatique Billag pour la SSR. Que le ménage possède ou non un récepteur, que l'on veuille voir ou non les programmes radio/TV, que l'on ait la possibilité ou non de consommer les programmes – tout cela ne joue aucun rôle. Tout le monde se fait arnaquer.

Les entreprises sont même doublement imposées. Chaque famille d'entrepreneur paie déjà la redevance radio/TV en privé; son entreprise recevra une deuxième facture qui pourra aller jusqu'à 39 000 francs. Idem pour chaque entrepreneur individuel et même pour chaque micro-PME. Le nouvel impôt médiatique Billag étant un impôt par tête, tout le monde doit passer à la caisse. Une entreprise qui réalise un chiffre d'affaires de 500 000 francs et plus recevra automatiquement une deuxième facture. C'est une honte et cela donne une idée navrante de la mentalité arnaqueuse de la SSR et de la ministre des médias qui osent prétendre que cette double imposition injuste et absurde "exonère les PME". On ne sait pas s'il faut en rire ou en pleurer.

L'unique objectif de cette révision de la loi sur la radio et la télévision est de faire rentrer encore plus d'argent dans la caisse d'une SSR surdimensionnée et

arrogante. En réalité, cette société aurait bien plus besoin d'une cure d'amaigrissement et non pas d'argent supplémentaire pour faire marcher cet énorme appareil étatique:

- le budget de la chaîne publique a atteint 1,6 milliard, trois fois plus qu'en 1984.
- chaque jour nous déboursions 4 millions de francs que la SSR décide de dépenser à bien plaisir pour diverses tâches sous le couvert du service public.
- la SSR a profité de la forte immigration de ces dernières années. De plus en plus de gens vivant en Suisse, la chaîne publique encaisse automatiquement plus d'argent. Depuis le début de ce millénaire, elle a touché chaque année 142 millions de francs de plus à ce seul titre.
- cela n'empêche pas les redevances d'augmenter constamment. Jamais la SSR n'a fait un réel effort d'économie. Depuis 1990, les redevances Billag pour les ménages privés ont passé de 279 à 462 francs par an, soit un taux de croissance incroyable de 65%.
- cet argent sert notamment à verser des salaires mirobolants et injustifiables aux patrons de la SSR. Roger de Weck encaisse 392 000 francs par an pour jeter l'argent des contribuables par les fenêtres. Et en plus il touche 95 000 francs pour ses frais. Il ne supporte aucun risque d'entreprise, mais il gagne plus qu'un conseiller fédéral.

La soif d'impôt de la SSR est sans borne. Et son penchant à encaisser et à gaspiller toujours plus d'argent des contribuables est infini. Voilà pourquoi les patrons de la SSR et la ministre des médias tendent un piège minable au peuple suisse. On vante bruyamment une baisse de la redevance de 60 francs, mais en même temps on tente d'obtenir, beaucoup plus discrètement, un chèque en blanc pour augmenter ensuite à bien plaisir et sans rien demander à personne le nouvel impôt médiatique Billag. Un tel passe-droit n'existe pour aucun autre impôt dans notre régime légal. Ni le peuple, ni le parlement n'auraient plus rien à dire. Si le peuple accepte ce nouvel impôt, le piège fiscal se referme sur lui.

La SSR devient ainsi définitivement un tonneau sans fond. Car les prochaines étapes de son onéreuse expansion sont déjà programmées. Il est prévu de produire des émissions uniquement pour internet – donc de mettre en place une chaîne supplémentaire. La part des onéreuses productions maison passe de 20% aujourd'hui à 60%. Il est évident qu'avec un tel développement les ménages suisses paieront dans quelques années 1000 francs, voire d'avantage d'impôt médiatique Billag.

Chers Amis de l'UDC, la démocratie suisse se nourrit de la liberté d'opinion; elle a besoin d'un débat politique libre dans les quatre langues nationales. Les citoyennes et les citoyens doivent être informés. Or, cette liberté est perdue si nous étouffons la presse libre et les médias privés avec une chaîne publique toujours plus chère, dérivant à gauche et se boursouflant avec l'argent des contribuables.

Voilà pourquoi je vous invite à dire NON à ce nouveau piège fiscal, NON au nouvel impôt médiatique Billag, NON à un nouveau prélèvement obligatoire de l'Etat, NON à la loi sur la radio et la télévision (LRTV).